

Poste à profil	ENSEIGNANT REFERENT ASH
<p><b>Missions</b></p>	<p>Les enseignants référents exercent sous l'autorité de l'inspecteur chargé de l'ASH qui coordonne leur action afin d'assurer la cohérence des démarches et l'harmonisation des pratiques en matière de scolarisation des élèves en situation de handicap.</p> <p>Le statut d'enseignant référent relève des obligations de service des enseignants non chargés de classe conformément au décret n° 2815 du 25/08/2000 modifié par le décret n° 1307 du 26/11/2004.</p> <p><b>Missions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il exerce sur un secteur déterminé annuellement par la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale qui comprend obligatoirement des écoles, des collèges, des lycées, publics ainsi que des établissements médico-sociaux et sanitaires ainsi que les établissements relevant du ministère de l'agriculture.</li> <li>• Il contribue à l'accueil et à l'information de l'élève handicapé et de ses parents lors de son inscription dans un établissement scolaire. Il les accompagne si nécessaire dans leur démarche vers la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).</li> <li>• Il organise et pilote les réunions d'équipe de suivi de scolarisation.</li> <li>• Il participe à l'évaluation des besoins de l'élève en situation de handicap ainsi qu'à l'élaboration de son projet personnalisé de scolarisation et à l'évaluation de celui-ci. Dans ce cadre, il peut être amené à observer l'élève en situation scolaire.</li> <li>• Il apporte sa contribution à l'équipe pluridisciplinaire de la Maison Départementale des Personnes Handicapées afin de favoriser la continuité et la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation de l'élève.</li> <li>• Il participe au renseignement des différentes enquêtes départementales et/ou nationales et du tableau de bord concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap et l'évolution de cette mise en œuvre.</li> <li>• Il participe aux actions de pilotage et d'échanges de pratiques du groupe départemental des enseignants référents.</li> <li>• Il apporte son expertise aux pilotes et co-pilotes des PIAL en accompagnant les équipes pédagogiques en tant qu'enseignant spécialisé expert et en participant à l'analyse des besoins des élèves en situation de handicap. A ce titre il est en lien avec le pôle AESH de la DSDEN pour identifier les besoins de recrutement.</li> </ul>
<p><b>Compétences et qualités requises</b></p>	<p><b>Compétences :</b></p> <p>Le candidat devra de préférence être titulaire d'un CAPA-SH ou CAPPEI.</p> <p>Le candidat doit avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des compétences professionnelles avérées en matière de travail en équipe ainsi qu'une bonne connaissance des différentes structures du champ du handicap, premier et second degré et des établissements spécialisés ;</li> <li>- Un sens de l'organisation et de l'anticipation ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une maîtrise assurée de l'outil informatique ;</li><li>- Des qualités personnelles reconnues (discrétion, sens des relations entre les divers professionnels et les familles, capacité à mener des réunions).</li></ul>
<b>Nomination</b>	<p>L'enseignant titré retenu, s'il est actuellement affecté sur un poste à titre définitif, sera affecté sur le poste pendant l'année scolaire (affectation annuelle – il reste titulaire de son poste). Après validation par l'IEN ASH, il devra opter avant le mouvement départemental pour l'un ou l'autre poste.</p> <p>L'enseignant retenu ne possédant pas de spécialisation, s'il est actuellement affecté sur un poste à titre définitif, sera affecté sur le poste pendant l'année scolaire (affectation annuelle – il reste titulaire de son poste).</p>